



DEPARTEMENT
DU GARD

SERNHAC, le 18/06/2020

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

CANTON DE REDESSAN

COMMUNE DE SERNHAC
30210

Tel : 04.30.06.52.30

E-Mail : secretariat@mairie-sernhac.fr

AVENANT N°3
AU PROTOCOLE SANITAIRE
3EME PHASE DE DECONFINEMENT

MISE EN PLACE
DES GARDERIES DU MATIN ET DU SOIR
TEMPS MERIDIEN

Dans le cadre des mesures gouvernementales et notamment la phase 3 du déconfinement à compter du 22/06/2020.

NOUVELLES MESURES COMMUNES APPLICABLES :

- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs, auxquels il est demandé de porter un masque grand public, peuvent désormais entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage ou désinfection des mains.
- Les règle de 4m² par élève ne s'appliquent plus.
- Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.
- Un nettoyage désinfectant des sols et des surfaces sera réalisé une fois par jour.
- La mise à disposition d'objets partager dans un même groupe sera admise. Les objets seront alors isolés 24h avant leur réutilisation.

Réouverture des garderies du matin et du soir pour les deux écoles de 7h15 à 9h00 et de 16h30 à 18h30.

- L'accès aux garderies s'effectuera par le portail de l'école élémentaire. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du groupe scolaire et devront respecter les règles de distanciation.

GARDERIES DU MATIN

- Les enfants seront remis par un parent devant le portail à l'Agent de Surveillance des Voies Publiques présent. Celui-ci fera rentrer l'enfant et le dirigera vers sa classe d'accueil.
- L'accueil des garderies élémentaires s'effectuera par groupe dans la classe dont est affecté l'enfant pendant le temps scolaire. Un agent communal s'occupera du groupe de chaque classe.
- Dès son entrée dans la garderie l'enfant se lavera les mains au lavabo de la classe. Les enfants seront installés à leur bureau à distanciation réglementaire suivant la 3^{ème} phase de déconfinement jusqu'à l'arrivée de l'enseignant.
- Les enfants de l'école maternelles seront accueillis dans la Bibliothèque de l'école qui sera scindée par de la rubalise en deux parties pour constituer les groupes d'enfants correspondant à ceux des classes et seront amenés dans leur classe à l'heure de rentrée. Aucune règle de distanciation ne s'applique pour les enfants d'un même groupe. Entre les groupes la distanciation réglementaire s'applique.
- Un registre de présence sera tenu dans chaque garderie.

GARDERIES DU SOIR

- A la fin des cours, un agent remplacera l'instituteur dans chaque classe élémentaire et assurera la garderie. L'étude surveillé sera assurée par un enseignant qui évoluera chaque jour dans une classe différente.
- Les enfants de l'école maternelle seront acheminés vers la bibliothèque et gardés dans les mêmes conditions que le matin.
- L'agent de sécurité de voie publique sera présente devant le portail pour remettre les enfants à leur parent au fur et à mesure de leur arrivée.
- Un registre de présence sera tenu dans chaque garderie.

Consignes Communes aux deux garderies :

L'enfant seul dans un groupe pourra être intégré dans un autre. Ce transfert sera consigné sur les registres de présence.

L'enfant qui souhaite se rendre au sanitaire devra se laver les mains au lavabo de la classe dès son retour.

- Le protocole de protection des agents reste inchangé du protocole initial.

TEMPS MERIDIEN

- Le restaurant scolaire accueillera les enfants scolarisés préalablement inscrits sur logiciel cantine de France.
- Les agents communaux procéderont comme auparavant, ils seront en charge d'un groupe déjà présent dans une classe.
- Dans un premier temps en fonction du nombre d'enfant, deux ou trois groupes seront acheminés de façon échelonnée au sanitaire avec respect des distanciations sociales pour le lavage des mains, passage au wc et lavage des mains à nouveau.

Lorsque le respect de la distance d'un mètre entre élèves est matériellement impossible, les élèves d'une même classe déjeuneront ensemble en respectant une distance d'au moins un mètre avec les autres groupes.

- Ceux-ci seront ensuite dirigés vers le réfectoire. Les enfants seront placés par table avec distanciation réglementaire les uns des autres. Chaque groupe sera séparé. Les tables du réfectoire seront nettoyées et désinfectées après chaque service.
- La cour sera séparée en 4 parties afin que les enfants puissent jouer par groupe. Les règles de distanciation ne s'appliquent pas à l'extérieur. Ils seront ensuite acheminés vers les classes pour le lavage des mains.
- Les premiers groupes à sortir du réfectoire suivront un sens de circulation édicté par les agents de surveillance.
- Un agent sera affecté au nettoyage des points contacts et des lavabos dans les classes ainsi qu'à la désinfection des sanitaires.
- Une fiche technique de nettoyage sera affichée dans les nouvelles pièces utilisées.
- Une fiche d'historique d'entretien sera complétée et signée par chaque agent intervenant dans l'entretien de la pièce.
- A la fin du temps méridien une partie du personnel communal est affecté au nettoyage des locaux de cantine et du réfectoire avec des produits d'entretien spécifiques et conformes à la réglementation (voir avenant n°2).
- Le protocole de protection des agents reste inchangé du protocole initial.